Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le
ID : 080-258004365-20211130-211130_CS_DEL2-DE

somme numérique

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS
www.sommenumerique.fr
Tél. 03 22 22 27 27
courrier@sommenumerique.fr

20211130_DL_02

OBJET :
Débat d'orientations budgétaires 2022

Date de convocation :
25 octobre 2021

Date de séance :
30 novembre 2021

Date d'affichage :
15 décembre 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 22

Membres votants : 32

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à la majorité absolue

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

ELVE © Réf. 11014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme Numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BODIOU Thierry, M. BLOCKLET Patrick, Mme. DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. DELFOSSE Jean-Philippe, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. GORRIEZ Jean, M. JACOB Claude, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, M. MASSET jacques, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme. POUPART Patricia, M. SAINTYVVES Bruno, M. THUEUX Jacky, M. VARLET Philippe, M. WALIGORA Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe
Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent
Monsieur LECOMTE Frédéric donne pouvoir à Monsieur PAYEN Jean-Dominique
Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur PENAUD Guy
Monsieur DECLE Paul-Éric donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe
Monsieur JACQUES Laurent donne pouvoir à Monsieur SAINTYVES Bruno
Monsieur MAROTTE Philippe donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT Joël
Monsieur DESCHAMPS-DERCHEUX Thierry donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE Hervé
Monsieur DEBEUGNY François donne pouvoir à Monsieur FOURNIER Jean-Michel
Monsieur HECQUET James donne pouvoir à Monsieur THUEUX Jacky

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation, sur la base d'un rapport détaillé joint au présent ordre du jour. Le Président présente au Comité syndical le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire en vue de préparer le budget primitif de l'exercice 2022.
Conformément à la réglementation, ce DOB fait l'objet d'un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le prochain budget, ainsi que toute information intéressant les élus sur l'activité du syndicat mixte et ses incidences financières.

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le
ID : 080-258004365-20211130-211130_CS_DEL2-D

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et notamment son article 107 portant sur les règles relatives au DOB,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5722-1,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication et de transmission du rapport du DOB,
- Vu le rapport de présentation du DOB de l'exercice 2022 concernant le budget principal et le budget annexe,

DECIDE

Article 1 : Le Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2022 est arrêté sur la base du rapport présenté par le Président et des modifications qui y ont été éventuellement apportées. Ce rapport dans sa version définitive est joint à la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique
Certifie que ce document a été
Transmis le 08 DEC. 2021
à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité

Somme Numérique
République Française
AMIENS